

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 21 mars 2024

Délibération n° 20240321.10

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 13
Présents : 13	- dont « contre » : 0
Absent excusé avec pouvoir : 0	- dont « abstention » : 0
Absent : 1	

Le jeudi 21 mars 2024 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué 15/03/2024 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Françoise DUSSUC, Isabelle ROUHTIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Philippe BENMERGUI, Aurélien BEYEKLIAN,

Yoann LEVÊQUE, Thibaut MARTINEZ, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET

ABSENT : Monsieur Marc BUISSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nathalie BERTRAND

OBJET :

Dénomination voiries Projet Aménagement Ain Habitat

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28.

La dénomination des rues de la commune et numérotation des habitations sont présentées au Conseil Municipal par Mr Yoann VIOLLET concernant le lotissement concerné par le PA AIN Habitat, situé à Sénissiat, le long de la route de Rignat.

Monsieur Yoann VIOLLET, suite à la décision de la commission voirie, propose que la voie desservant les futures maisons du PA Ain Habitat se nomme Allée de Pinaprat. Il présente aux conseillers un document avec la numérotation qui sera mise en place.

Quand le lotissement sera finalisé un courrier sera adressé à tous les habitants concernés pour :

- Les informer de leur nouvelle adresse et nouvelle numérotation,
- Leur communiquer des informations communes sur les plaques de numérotation et leur installation,

Après délibérations, le Conseil Municipal :

Décide et accepte la proposition : Allée de Pinaprat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

Le Maire,
Patrick ROCHE

Accuse de réception en préfecture
001-210103214-20240326-20240321-10-DE
Date de réception en préfecture : 26/03/2024



